

## PROGRAMME FEDERATEUR "AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE"

Unité « Programme Fédérateur ADD »  
Nicolas DURAND / Isabelle AVELANGE

Décembre 2005

### 1<sup>ER</sup> APPEL D'OFFRES : CALENDRIER, PROCEDURE ET BILAN PRELIMINAIRE

#### I- Rappel du calendrier et de la procédure de gestion du 1<sup>er</sup> appel d'offres

• Phase de réflexion préparatoire	Janvier – juillet 2004
• Interaction et négociation avec les partenaires	Juillet - octobre 2004
• 1 <sup>ère</sup> réunion du Comité stratégique national (adoption du texte de cadrage)	25 novembre 2004
• 1 <sup>ère</sup> réunion du Conseil scientifique (adoption de l'appel à propositions)	7 janvier 2005
• Diffusion de l'appel à propositions de recherche 2005	19 janvier
• Réception de 56 déclarations d'intention	1 <sup>er</sup> mars
• Intégration d'ADD dans les programmes thématiques de l'ANR	8 mars
• Sélection des déclarations d'intention par le Conseil scientifique (CS)	14 mars
• Réponse préliminaire aux auteurs des déclarations d'intention	15 mars
• Réunion du Comité stratégique national (bilan des déclarations d'intention)	22 mars
• Envoi formulaire projet (36 projets appelés) et avis du CS aux auteurs des DI	4 avril
• Séminaire « ingénierie de projets » ouvert à tous les proposant	8 avril
• Dépôt de 33 projets	23 mai
• Evaluation des projets par experts externes et internes au CS	25 mai-20 juin
• Conseil scientifique (sélection et classement des projets)	24 juin
• Expertise des demandes financières	5 juillet
• Comité stratégique national (choix des projets)	8 juillet
• Transmission des projets retenus à l'ANR	22 juillet
• Approbation par l'ANR de la liste des projets retenus	31 août
• Constitution des dossiers financiers et recueil des co-financements	Août-septembre
• Notification des crédits et démarrage des projets	3 Octobre

Le déroulement de la phase d'instruction du premier appel d'offres est présenté dans le calendrier ci-dessus. Quelques points méritent cependant d'être soulignés :

- L'appel à propositions de recherche a été très largement diffusé au sein de la communauté scientifique : outre sa mise en ligne sur le site de l'INRA, il a été envoyé par mail à plus de 450 destinataires (dont les responsables de 80 établissements de recherche et d'enseignement supérieur) qui l'ont eux-mêmes rediffusé.
- La sélection des déclarations d'intention a été conduite par le Conseil scientifique (CS) avec, pour chaque proposition, deux évaluations (membres du CS) et débat en séance plénière ; la grille d'évaluation utilisée à ce stade comprenait 9 critères avec, pour 3 d'entre eux, des minimums requis.
- Le séminaire « ingénierie de projets » du 8 avril a rassemblé tous les proposant qui ont pu ainsi prendre connaissance des 36 déclarations d'intention retenues et préparer des rapprochements en vue du dépôt de projets définitifs.

- Les projets définitifs (33) ont été évalués par des experts indépendants (2 à 3 évaluations par projet, soit 79 au total) et des rapporteurs internes au Conseil scientifique (2 par projet, soit 66 au total) puis examinés en séance plénière (débat introduit par un rapporteur principal et un discutant) ; la grille d'évaluation utilisée à ce stade comprenait 8 critères dont 6 assortis d'un minimum requis.
- Un groupe constitué des représentants des co-financeurs du programme a analysé les demandes financières des projets sélectionnés par le Conseil scientifique ; cette expertise a conduit à revoir à la baisse le budget de 8 projets, pour un montant total d'économies de 935 K€
- Seuls les 18 projets classés A et B par le Conseil scientifique ont été examinés par le Comité stratégique national qui en a retenu 15.
- Le coût global des 15 projets retenus est de 30 M euros. Le montant total des crédits attribués à ces 15 projets est de 7 014 000 euros pour toute la durée des projets (3 ans). Ces crédits proviennent principalement du GIP ANR mais aussi des 4 organismes qui contribuent directement au financement de cet appel d'offres (INRA, ADEME, CIRAD, CEMAGREF).

## II – Bilan

### ➤ Equipes de recherche participantes

Les 15 projets retenus à l'issue du 1<sup>er</sup> appel d'offres mobilisent 162 équipes de recherche pour un total de 659 participants : en moyenne 11 équipes et 44 participants par projet, avec un maximum de 17 équipes et 93 participants pour un projet et un minimum de 4 équipes et 13 participants pour un projet.

En éliminant les doublons (28 équipes participent à plus d'un projet), on aboutit à un total de 119 équipes impliquées dans les 15 projets retenus.

Ces équipes relèvent, pour environ un tiers d'entre elles, de la sphère des sciences économiques et sociales ; la quasi-totalité des projets étant interdisciplinaires.

L'appartenance disciplinaire des 16 coordinateurs des 15 projets (2 coordinateurs pour le projet DISCOTECH) est à l'image des équipes :

▪ <b>Sciences biotechniques</b>	<b>11</b>
○ <i>dont agronomie</i>	5
○ <i>dont zootechnie</i>	2
○ <i>dont génétique</i>	1
○ <i>dont pathologie (végtx et anix)</i>	2
○ <i>dont sciences du sol</i>	1
▪ <b>Sciences sociales</b>	<b>5</b>
○ <i>dont économie</i>	4
○ <i>dont sociologie</i>	1

Sur le plan institutionnel, ces équipes appartiennent à plus d'une trentaine d'établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur :

- Organismes de recherche : INRA, CEMAGREF, CIRAD, CNRS, IRD, IFREMER, INRIA
- Etablissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire : ENESAD, INA-PG, ENITA, Agro Montpellier, ENSAIA, ENGREF, CNEARC, INH, Ecoles nationales vétérinaires
- Autres établissements d'enseignement supérieur : ENPC, Sciences Po, ENGEES, Universités de Poitiers, Bordeaux, St Quentin en Yvelines, Nancy, Rennes, Lyon, Paris, La Rochelle, Nantes, Avignon, Montpellier, Liège, Oxford

Ainsi, environ les deux tiers de ces équipes appartiennent à des organismes de recherche (et notamment à l'INRA) et un peu moins du cinquième appartiennent à des établissements d'enseignement supérieur agronomique. Cette répartition n'est qu'indicative : plus du tiers des équipes impliquées appartiennent à des Unités Mixtes de Recherche (UMR), communes à plusieurs établissements.

Les projets sont, d'une façon générale, marqués par une grande diversité institutionnelle : 2/3 des projets rassemblent ainsi plus de 5 institutions partenaires.

### ➤ **Thématiques**

Le 1<sup>er</sup> appel à projets demandait à chaque déclaration d'intention puis à chaque projet de se positionner par rapport au repère « Q-P-D » : Questions transversales, Positionnement vis-à-vis du Développement Durable et Domaines de recherche. Outre le fait qu'il est seulement « déclaratif », ce positionnement pouvait être multiple : un même projet pouvait ainsi se positionner sur plusieurs domaines thématiques, sans indiquer de hiérarchie entre eux.

Les 15 projets retenus se positionnent majoritairement sur :

- La question transversale Q1 « Comment comprendre et prendre en compte les interactions entre processus écologiques, techniques, économiques et sociaux ? Comment articuler savoirs scientifiques et profanes ? » et, dans une moindre mesure, sur la question Q3 « Quelles formes d'organisation et d'action collective sont appelées ou favorisées par l'idée de développement durable ? »
- Le positionnement P1 « investigation de questions de recherche inspirées par la problématique du DD » et, dans une moindre mesure, sur P3 « le développement durable comme vecteur de pratiques de recherche visant l'intégration des connaissances et celle des actions de développement »
- Les domaines de recherche D3 « Evolution et adaptation des systèmes de production et des filières de transformation » et D2 « Usage et préservation des ressources naturelles renouvelables ».

Peu de projets ont donc choisi le « développement durable comme objet de recherche » (positionnement P2). Ils sont également peu nombreux à se positionner sur les domaines D1 (Agriculture et dynamiques de développement), D4 (Dispositifs et processus d'innovation et de recherche-développement) et D5 (Société civile, politiques publiques et marchés : rôles respectifs et cohérence vis-à-vis du développement durable).

Cette répartition est, globalement, à l'image de celle observée pour les 56 déclarations d'intention reçues et les 33 projets reçus. On constate cependant, pour les domaines thématiques, une forte « érosion » des domaines D1 et D4. De même, les positionnements P2 et P3 accusent une forte baisse entre les DI reçues et les projets retenus.

Au-delà de cette analyse « déclarative », il conviendrait d'étudier plus en détail le positionnement réel des projets, notamment en tenant compte de la hiérarchie des différents domaines indiqués. Ainsi, une analyse plus approfondie des 15 projets retenus montre que plus de la moitié d'entre eux portent, à titre principal, sur le domaine thématique D3 « Evolution et adaptation des systèmes de production et des filières de transformation ». A l'inverse, les domaines D1, D2 et D4 ne sont couverts (à titre principal) que par 3 ou 4 projets sur 15.

Une analyse rapide montre également que les productions animales et végétales (au sens large) sont couvertes de façon assez égale :

### *Productions animales*

- Transformations de l'élevage et dynamique des espaces (TRANS)
- Evaluation de la durabilité des systèmes de production aquacoles. Elaboration d'une méthode et application dans différents contextes en zones tropicale et tempérée (EVAD)
- Action collective pour une maîtrise durable de la santé animale : qualification sanitaire en élevage de ruminants (ACDUCQ)

### *Mixte*

- La place et le rôle des prairies dans la gestion agri-environnementale et écologique d'un territoire de polyculture-élevage (PRAITERRE)

### *Productions végétales*

- Innovations agro-écologiques et organisationnelles pour une gestion durable de la qualité de l'eau dans des régions de monoculture à forts niveaux d'intrants phytosanitaires (GeDuQUe)
- Viabilité des systèmes de cultures protégées dans un contexte d'agriculture durable (Eco-Serre)
- Exploitation durable de résistances aux maladies chez les végétaux (CEDRE)
- Quelles interventions publiques et privées peuvent être envisagées pour réduire l'utilisation des traitements phytosanitaires dans le secteur du vin? (VIN)
- Dégradation physique des sols agricoles et forestiers liée au tassement : conséquences environnementales et économiques, prévision, prévention, suivi, cartographie (DST)

Trois projets développent des approches à caractère méthodologique, communes aux productions animales et végétales :

- DISpositifs innovants pour la Conception et l'évaluation de systèmes TECHniques (DISCOTECH)
- La modélisation d'accompagnement : une pratique de recherche en appui au développement durable (ComMOD)
- Conception d'Observatoires de Pratiques Territorialisées (COPT)

Les projets à caractère principalement « biotechnique » sont ainsi largement majoritaires. Seulement trois projets sont principalement portés par les sciences sociales, même si celles-ci sont présentes dans tous les projets :

- Impacts marchands, non marchands et structurels des réformes des politiques agricoles et agri-environnementales (IMPACTS)
- Collectifs de consommateurs, questionnement social et consommation durable (C3D)
- Promotion du Développement Durable par les indications géographiques (PRODDIG)

Enfin, le « Sud » est plutôt bien représenté dans les projets, qu'il s'agisse des terrains de recherche, des équipes ou des partenaires impliqués. Six projets développent ainsi une approche Nord/Sud :

- DISpositifs innovants pour la Conception et l'évaluation de systèmes TECHniques (Brésil)
- La modélisation d'accompagnement : une pratique de recherche en appui au développement durable (Afrique du Sud, Thaïlande, Bouthan, Brésil)
- Evaluation de la durabilité des systèmes de production aquacoles. Elaboration d'une méthode et application dans différents contextes en zones tropicale et tempérée (Cameroun, Indonésie)
- Viabilité des systèmes de cultures protégées dans un contexte d'agriculture durable (Maroc)
- Innovations agro-écologiques et organisationnelles pour une gestion durable de la qualité de l'eau dans des régions de monoculture à forts niveaux d'intrants phytosanitaires (Antilles)

## ➤ **Financements**

La moyenne des soutiens accordés (après ajustement demandé par le Comité stratégique) aux projets est de 466 K€ (y compris TVA non récupérable et taxes sur les salaires), avec un maximum de 824 K€ et un minimum de 150 K€. 10 projets recevront un soutien supérieur à 447 K€ et 3 projets moins de 300 K€. Tous les projets sont d'une durée de 3 ans.

Ce soutien se répartit de la façon suivante :

- Personnel (CDD, post doc et stagiaires) 33%
- Prestations de service 9%
- Equipement 3%
- Fonctionnement courant 55 %

Sur les 15 projets retenus, les recrutements de personnels temporaires se répartissent de la façon suivante :

- 54 CDD de qualifications variées allant du niveau AJT au niveau IR2 pour un total de 517 mois de travail (de 4 à 66 mois par projet).
- 7 Post Doctorants pour un total de 87 mois de travail (de 0 à 45 mois par projet). 4 de ces Post Doctorants sont concentrés sur un projet. La durée des contrats accordés à ce post doctorants va de 6 à 20 mois.
- 9 mois de « Main d'œuvre occasionnelle »
- 662 mois de stages (de 0 à 185 mois par projet). Ces stages sont concentrés sur 8 projets et notamment sur 3 d'entre eux (467 mois).

Ces chiffres tiennent compte de l'ajustement budgétaire réclamé par le Comité stratégique qui représente un peu moins de 1M € sur un total d'un peu plus de 8 M€ (somme des demandes budgétaires initiales des 15 projets retenus).

## ➤ **Partenariats**

Les projets retenus affichent un grand nombre de « partenaires »<sup>1</sup> : 115 organismes figurent en effet dans les 15 projets, soit une moyenne d'un peu moins de 8 partenaires par projet avec un maximum de 21 et un minimum de 2 ; 9 projets ayant plus de 6 partenaires.

Ces partenaires sont de deux types : des acteurs du développement et des équipes de recherche non membre du consortium de recherche (et donc n'émargeant pas directement au budget ADD).

Les équipes de recherche « partenaires » appartiennent à 25 établissements différents qu'on peut regrouper en trois types :

- des établissements privés (ISARA, LEGTA, Scottish Agricultural College...) qui, ne pouvant émarger directement au budget du projet, le font via une « prestation de services » ;
- des établissements publics français ou européens (Université de Pau, de Montpellier, de Franche Comté, de Paris X ; Université de Thessalie-Grèce, Station agronomique de Changins-Suisse...) dont les équipes sont associées accessoirement au projet et/ou assurent une prestation de service pour le compte d'une des équipes de recherche impliquées dans le projet ;
- des établissements non européens (Universités de Brasilia et de Sao Paulo, EMBRAPA, Universités Thaïlandaises, Université Hassan II, Research Center for Aquaculture d'Indonésie...) dont les équipes sont associés plus ou moins directement au projet et émargent, pour certains d'entre eux, au budget ADD via une prestation de services.

---

<sup>1</sup> Par partenaires, on entend les participants n'appartenant pas à des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur européens (membres de l'UE) et donc n'émargeant pas directement aux financements ADD.

Les autres partenaires sont des « acteurs du développement » qui appartiennent à 90 organismes différents. Beaucoup d'entre eux relèvent de la sphère agricole s.l.: 10 ICTA, 14 Chambres d'agriculture, la FNCUMA, le Ministère de l'agriculture (SCEES et DGAL), 4 groupements de défense sanitaire (GDS), plusieurs associations et syndicats professionnels agricoles (dont le CIPA et une association de développement du Cameroun)... Chacun des 15 projets s'appuie ainsi, à des degrés divers, sur des partenaires issus du monde agricole. Les « autres acteurs du développement » sont moins nombreux mais témoignent d'un élargissement des partenariats : 5 parcs naturels régionaux, ONF et Office National de la Chasse, 1 association de consommateurs et 1 groupe de distribution, « Water users association » d'Afrique du Sud...

#### **Présence des instituts techniques dans les 15 projets retenus**

• Institut de l'élevage	6 projets
• Arvalis	5 projets
• CTIFL	3 projets
• ITV	3 projets
• ITB, CETIOM, ITP, ITAVI	2 projets
• ACTA, Astredhor	1 projet

31 partenaires des 115 partenaires mobilisés recevront un soutien financier via une prestation de services. Par ailleurs, les 10 ICTA impliqués dans les projets retenus ont déposé une demande de financement auprès de l'ACTA : cette procédure, dont le principe et les modalités d'instruction avaient été arrêtés dès le lancement de l'AO, concerne 9 des 15 projets. Même si ce bilan doit encore être précisé (procédure ACTA en cours), l'objectif de synergie recherche-développement semble atteint. La procédure à mettre en place pour le deuxième appel d'offres devra cependant être réexaminée pour tenir compte de l'évolution des appels à projets de l'ACTA et de l'ADAR et, d'une façon générale, de l'évolution du dispositif de soutien aux acteurs du développement agricole.

#### **Projets retenus dans le cadre du 1er appel d'offres**

1. Quelles interventions publiques et privées peuvent être envisagées pour réduire l'utilisation des traitements phytosanitaires dans le secteur du vin? (VIN)
2. La place et le rôle des prairies dans la gestion agri-environnementale et écologique d'un territoire de polyculture-élevage (PRAITERRE)
3. Transformations de l'élevage et dynamique des espaces (TRANS)
4. DISpositifs innovants pour la Conception et l'évaluation de systèmes TECHniques (DISCOTECH)
5. Exploitation durable de résistances aux maladies chez les végétaux (CEDRE)
6. Collectifs de consommateurs, questionnement social et consommation durable (C3D)
7. La modélisation d'accompagnement : une pratique de recherche en appui au développement durable (COMmod)
8. Evaluation de la durabilité des systèmes de production aquacoles. Elaboration d'une méthode et application dans différents contextes en zones tropicale et tempérée (EVAD)
9. Viabilité des systèmes de cultures protégées dans un contexte d'agriculture durable (ECOserre)
10. Innovations agro-écologiques et organisationnelles pour une gestion durable de la qualité de l'eau dans des régions de monoculture à forts niveaux d'intrants phytosanitaires (GeDuQuE)
11. Conception d'Observatoires de Pratiques Territorialisées (COPT)
12. Promotion du Développement Durable par les indications géographiques (PRODDIG)
13. Dégradation physique des sols agricoles et forestiers liée au tassement : conséquences environnementales et économiques, prévision, prévention, suivi, cartographie (DST)
14. Action collective pour une maîtrise durable de la santé animale : qualification sanitaire en élevage de ruminants (ACDUQ)
15. Impacts marchands, non marchands et structurels des réformes des politiques agricoles et agri-environnementales (IMPACTS)